

---

# Petit rappel ou Astuce du mois

## Mars 2010

---



### Lors d'un transfert d'EMS... n'oubliez pas le numéro unique PLAISIR!

Lors d'un transfert d'EMS, il est important d'inscrire dans le eFRAN le numéro unique PLAISIR, que le résidant soit réévalué ou non.

Dans le eFRAN, il suffit :

- ⇒ d'effectuer une transaction « **Transfert-Admission d'un autre EMS à signaler** »;
- ⇒ d'inscrire le numéro unique, inscrit sur le profil bio-psycho-social qui vous a été transmis, dans le champ « **Numéro unique PLAISIR dans l'EMS d'origine** »;
- ⇒ de compléter les autres informations requises.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que c'est à l'EMS de départ de fournir à l'EMS d'admission le profil bio-psycho-social.

**Référence** : rubrique « **Écran - Bordereau** », sous-rubrique « **Compléter le bordereau avec l'index des résidents : généralité** » et ensuite « **Fonctionnalités de l'index des résidents** » de l'aide en ligne.

Bonne utilisation du eFRAN!